



**Offre 2 :**  
« La douane développe le numérique »

## Mesure 6

### Dématérialiser 100 % des demandes d'autorisations douanières et fiscales

Bureau Pilote : E3

Bureaux associés : E1 – E2 – SGC – C1 – F3

#### 1. Indicateur de suivi

	2016	2017	2018
Evolution du nombre d'autorisations intégrées dans SOPRANO			

Code couleur : En vert : augmentation / en orange : stagnation / en rouge : baisse

#### 2. Description de la mesure

Via le téléservice SOPRANO (solution pour rationaliser la gestion des autorisations numériques des opérateurs), la douane s'engage dans une démarche globale de service aux opérateurs en proposant une application unique, quelle que soit la procédure sollicitée. SOPRANO permet de regrouper la recevabilité, l'instruction, la délivrance et le suivi de tout type d'autorisations dans un seul téléservice et assure, pour les opérateurs, une visibilité entière du processus de délivrance. Grâce aux fils de discussion intégrés dans l'outil, la communication est facilitée entre la douane et l'opérateur, puisque ce dernier peut directement saisir le service gestionnaire. Ce téléservice, accessible via le site internet Pro.douane (<https://pro.douane.gouv.fr>), concerne actuellement plusieurs autorisations (opérateur économique agréé, renseignement tarifaire contraignant, régimes particuliers, demande d'intervention suite à saisie de contrefaçons, etc.). La gestion des demandes de numéro EORI devrait entrer en production en 2017. Dans le cadre du nouveau CDU, la douane s'engage à étendre la dématérialisation à la plupart des autorisations d'ici fin 2017.

#### 3. Éléments d'information

La téléprocédure SOPRANO permet la gestion en ligne des demandes de procédures, d'autorisations, d'agrément, de certifications ou encore de régimes particuliers.

SOPRANO permet de réaliser des économies en temps (en moyenne, une demande électronique est remplie en 10 minutes) et en coûts (plus d'impression des formulaires, de mise sous pli ou d'expédition).

Déjà disponible pour les demandes relatives à l'obtention du statut d'opérateur économique agréé (OEA), pour la délivrance des renseignements tarifaires contraignants (RTC), des demandes d'intervention, des régimes particuliers, de la gestion des prix et stocks du tabac, des numéros UT et pour la dénaturation des alcools, il sera progressivement étendu à l'ensemble des autorisations douanières et fiscales.



Liens vers le site internet :

\* <http://www.douane.gouv.fr/articles/c819-teleprocedure-soprano>

#### 4. Actions à mettre en œuvre

- Dématérialiser les autorisations EORI et les autorisations fiscales ;
- Finalisation de la gestion des autorisations CDU en octobre 2017 (25 autorisations communautaires) et autorisations nationales liées (TIR, LADT, etc.) ;
- Intégration des autorisations liées à l'obtention ou à la détention d'armes (e-APS) ;
- Extension de SOPRANO à de nouvelles autorisations fiscales et douanières.

#### 5. Calendrier et échéances

	2016	2017	2018
Demande d'intervention suite à saisie de contrefaçon			
OEA			
RTC			
REC			
EORI			
Exportateur Enregistré REX			
Déclaration de profession des Utilisateurs			
Dénaturation des alcools			
Classement Fiscal			
Delphes			
Valeur en douane (AJ + AVP)			
Lignes maritimes régulières			
Transit + TIR			
Dépôt temporaire			
Peseur de bananes			
Émetteur agréé			
Procédures simplifiées			
Garantie			
Report de paiement			
Autorisation importation des armes (eAPS)			

Code couleur : En vert : réalisé / en orange : non réalisé